
**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR19.26PR
concernant
le budget pour l'année 2020**

Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé les 29 octobre, 14 et 18 novembre 2019 pour l'étude du budget 2020.

Elle était composée de Messieurs Jean-Claude DYENS, Thierry GABERELL, Laurent ROQUIER, excusé le 18 novembre, remplacé par Philippe GUIGNARD, Ervin SHEU, Pierre HUNKELER, Roland VILLARD, excusé le 29 octobre, remplacé par Ruben RAMCHURN et du soussigné, président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée le 29 octobre 2019 de M. Fabrice WEBER, chef du Service des finances, les 14 et 18 novembre 2019 de MM. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, et Fabrice WEBER, chef du Service des finances. Nous les remercions pour la présentation détaillée du budget, de sa mise en perspective et des éclaircissements apportés.

Généralités sur le budget

Le déficit budgété de l'ordre de CHF 3.22 millions est en augmentation en regard des années précédentes. Toutefois, il y a lieu de garder à l'esprit que ce déficit contenu est dû pour une grande partie à des produits extraordinaires budgétisés sur 2020. Pour les prévisions futures, la Municipalité devra étudier la recherche de nouvelles recettes coordonnée avec une maîtrise très rigoureuse des dépenses afin de présenter un budget plus ou moins équilibré.

Le budget 2020, prend en considération divers points :

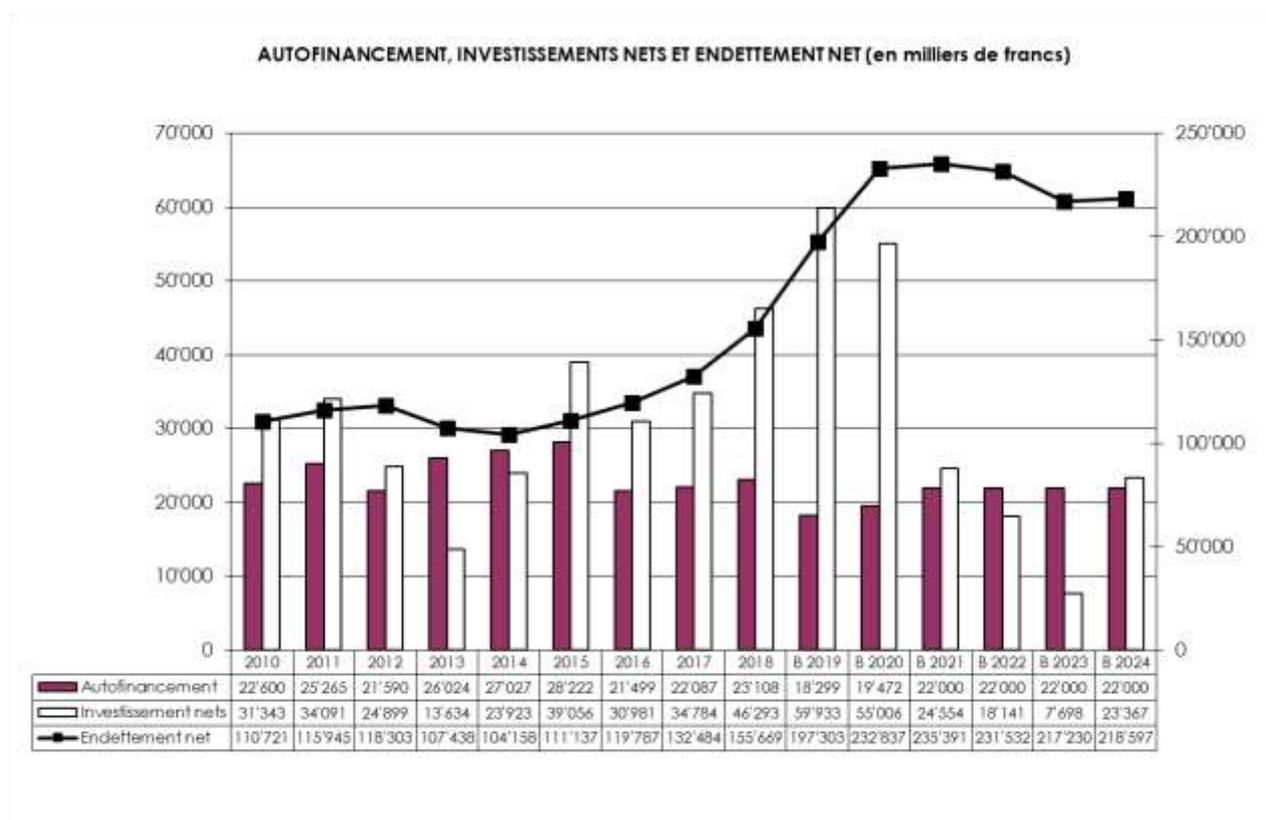
- L'entrée en vigueur de la RFFA (Réforme Fiscale et Financement de l'AVS) et avec notamment une aide fédérale mais également d'une hausse des cotisations AVS.
- La bascule de la part communale de l'AVASAD à l'Etat de Vaud accompagné d'une baisse de l'impôt communal de 1.5 points.
- Mesures sociales complémentaires suite à l'introduction de la taxe forfaitaire pour les déchets, à la décision du TF pour les frais liés aux sorties scolaires (excursions et camps) et à des mesures environnementales pour la biodiversité.
- De la nouvelle UAPE de Fontenay.
- Politique de stationnement : hausse des redevances de places de parc suite à l'introduction de nouvelles zones de parcomètres.
- D'un relèvement du prix de l'énergie sur le gaz.

- Revenus extraordinaires de la vente de la parcelle 1164 de la Ferme des Cygnes et du réservoir de Chamblon.

Comme déjà relevé dans le budget 2019, les importants investissements consentis par la Ville d'Yverdon-les-Bains au cours de ces dernières années se font ressentir au niveau du budget 2020 par l'augmentation des amortissements de ces réalisations à hauteur de CHF 2.6 mios par rapport à 2019.

Un élément toujours inquiétant, mais qui reste sous contrôle, est l'évolution du compte de fonctionnement. L'écart entre la courbe des charges et celle des revenus est dans la même lignée que celui de 2019, ce qui signifie pour le moment que la Commune est en mesure d'assumer les charges du ménage communal. Tout élément extraordinaire tant au niveau des recettes (non perçues) ou des charges (non prévues) pourrait réduire encore cet écart poussant à l'extrême la Ville à emprunter pour financer ses besoins courants, cette situation doit évidemment à tout prix être évitée.

Le tableau qui suit montre l'évolution de la situation financière, avec la courbe de la dette qui augmente presque de façon exponentielle jusqu'en 2021 puis se stabilise dès 2022 avec un taux d'autofinancement positif dès 2022.



Élément positif à relever, malgré un taux d'endettement de l'ordre de CHF 270 mios, le taux moyen d'intérêts se monte à 1,5 % assuré pour les 8 prochaines années en regard d'une moyenne cantonale de 1,8 %.

Quant au degré d'autofinancement, il passera de 30,53 % en 2019 et à 35,4 % en 2020, ceci principalement en raison d'une légère baisse du montant des investissements à CHF 55 mios sur 2020 et une amélioration de la marge d'autofinancement à CHF 19,5 mios.

Dépenses et recettes par dicastères

Administration générale

101 Municipalité

3001.00 Traitements des autorités

L'augmentation comprend le renchérissement du coût de la vie pour l'ensemble des membres de la Municipalité ainsi que les indemnités versées à une ancienne municipale.

3528.01 Promotion économique

Comprend des contributions à Y-Parc, au PST ainsi que les cotisations à l'ADNV.

112 Délégué à l'économie

3528.01 Promotion économique

Comprend les actions de promotions pour KCHF 45', le Marché de Noël pour KCHF 50' ainsi que les éclairages de fêtes pour KCHF 55'.

130 Ressources humaines

3011.00 Traitement

L'augmentation de 0,6 ETP est liée à la rotation du personnel communal afin d'être un employeur irréprochable au niveau des procédures d'engagements et de départs.

580 Culte protestant

3905.00 Entretien interne des bâtiments

Entretien des églises de Pestalozzi et de Gressy.

581 Culte catholique

3189.00 Autres prestations de tiers

Salaires des concierges.

Finances et sports

170 Bureau des sports

3311.00 Amortissement ouvrages génie civil et assainissement

L'augmentation correspond à l'amortissement des travaux de la réfection du stade de l'USY, Il dépend de l'acceptation du crédit d'équipement qui sera voté par le Conseil Communal en 2020.

171 Installations piscines/patinoires

3154.00 Entretien des machines, du matériel d'exploitation et d'entretien

Nombreux contrats d'entretiens pour les installations, révision complète de deux compresseurs frigorifiques pour KCHF 10'.

173 Stade Municipal

3011.00 Traitements

Correspond à l'entretien du stade de l'USY et son entretien repris par la Commune. Il dépend de l'acceptation du crédit d'équipement qui sera voté par le Conseil Communal en 2020.

193 Unité géomatique et informatique du terrain (SIT)

4356.00 Facturation de services à des tiers

Il s'agit d'un poste en collaboration avec la HEIG-VD dont son coût doit être financé par des prestations facturées. A cet effet, des contrats ont été signés avec des communes de la région et des associations publiques.

210 Contributions publiques

4001.00 Impôts sur le revenu

Prend en considération la baisse du taux d'impôts de 1,5 point votée par le Conseil Communal.

4011.00 Impôts sur le bénéfice des sociétés

Le budget 2019 comprend le versement unique de CHF 1 mio par le Canton à la Commune dans le cadre de convention signée en 2018 liée à l'entrée en vigueur de la RIE III cantonale.

23 Amortissements et réserves

230 Amortissements et subventions divers

Ces comptes sont liés au PST.

Urbanisme et bâtiments

344 Bâtiments HLM

3012.00 Salaires personnel auxiliaire

L'augmentation concerne le personnel auxiliaire pour le nettoyage des bâtiments.

346 Bâtiments patrimoine financier

3011.00 Traitements

Une partie de l'augmentation est compensée par une diminution des prestations d'une entreprise externe pour la conciergerie (compte 346.3185.00).

355 Bâtiments scolaires

3011.00 Traitements

Erreur dans la remarque, il y a lieu de lire 28.78 postes vs 28.28.

4904.00 Imputations internes, loyers et redevances

Erreur dans la remarque, il s'agit de la nouvelle UAPE de Fontenay et non d'une nouvelle APEMS.

425 Service d'urbanisme

3185.00 Honoraires, frais d'expertise et cachets

L'augmentation est compensée par un prélèvement sur le fonds de réserve des terrains pollués (compte 425.4809.00).

Travaux et environnement

16 Tourisme

3658.00 Aides et subventions pour l'économie publique, tourisme

Comprend notamment la contribution à l'Office du tourisme régional de CHF 12.80 par habitant.

Jeunesse et cohésion sociale

La COFI informe le Conseil communal que la remarque « adaptation des montants suite à l'arrêt du TF (Tribunal Fédéral) » concerne tant les sorties obligatoires que les sorties non obligatoires à l'exception des voyages de fin d'études.

571 Colonies de vacances

Les coûts sont très importants et les revenus de locations externes quasi nuls. La COFI réitère sa demande que des mesures actives soient mises en place pour mieux valoriser les deux colonies de la Ville.

3012.00 Salaires personnel auxiliaire

L'augmentation fait suite aux exigences supplémentaires d'encadrement des camps.

Sécurité publique

120 Mobilité

3185.00 Honoraires, frais d'expertises et cachets
Contrat de prestation de service.

182 Vélos en libre-service

La COFI considère que la location de vélos en libre-service est une prestation d'intérêt public, mais espère à une meilleure relation entre coûts et revenus. Caritas-Vaud sera le nouveau prestataire de service pour la gestion des vélos. Le budget sous revue prend en compte une nouvelle offre avec l'acquisition de 100 vélos sur 2020 pour atteindre une flotte de 150 vélos en 2022. La COFI se demande si l'investissement de KCHF 90' pour l'acquisition des vélos devrait faire l'objet d'un préavis ?

436 Signalisation routière

3161.00 Loyers et locations
Part proportionnelle sur budget 2019 du loyer des nouveaux locaux du SDIS.

Service de la culture

152 Direction du service de la culture

3653.00 Aides, subventions culture, loisirs
Comprend notamment KCHF 150', pour Numerik Games, Les Brandons KCHF 40', Fête de la Musique KCHF 50', 1^{er} août à la Plage KCHF 50', Les Arpenteurs KCHF 75', La Dérivée KCHF 40', Nuit des musées KCHF 20', Association Cygnes Création-Nova.Jazz KCHF 25'.
3653.16 Subvention Jeux du Castrum et autres
Jeux du Castrum pour KCHF 170' et les Rendez-vous de la Place pour KCHF 15'.

156 Bibliothèque publique

4909.02 Couverture déficit bibliothèque
Il s'agit de prestations internes regroupant la participation des écoles.

157 La Marive

La COFI se réjouit des mesures mises en place par la Municipalité pour promouvoir cette salle, même si elles sont tardives et elle espère qu'elles seront couronnées de succès. Elle rappelle au Conseil que la Marive coûte à la collectivité quelques CHF 3'700.- par jour.

Service des énergies

La COFI est très étonnée de constater une nouvelle forte augmentation des autres prestations de tiers ceci malgré sa remarque générale sur le budget 2019 dont la teneur était la suivante : « De manière générale, la COFI relève que le dicastère des Energies a recours de manière importante à des autres prestations de tiers et se pose la question de savoir s'il ne s'agit pas d'une augmentation indirecte des EPT qui ne lui sont pas accordés ? » En effet, en comparaison entre les budgets 2019 et 2020 l'augmentation se chiffre à KCHF 660' soit 24 %.

810 Achats et ventes eau

3804.00 Attribution fonds rénovation routes et infrastructures
Concerne le fonds des eaux.

814 Activités accessoires eau

4356.00 Facturation de services à des tiers
Raccordement des immeubles.

821 Entretien du réseau gaz

4111.00 Concession d'utilisation réseaux eau-gaz-électricité
Facturation à la Commune de Sainte-Croix.

Charges par nature

Attribution aux fonds : il s'agit essentiellement du fond STEP, alimenté par la taxe d'épuration et au fonds de renouvellement du réseau d'eau.

Aides et subventions : Comprend notamment les aides complémentaires communales, couverture du déficit de TRAVYS. La diminution en regard du budget 2019 est liée à la reprise de l'AVASAD par le Canton.

Participations aux collectivités publiques : correspond principalement à la facture sociale.

Amortissements : lié au Collège des Rives, route de contournement, Rue du Four.

Intérêts des dettes : ils diminuent malgré la croissance de la dette, ceci sous l'effet des taux d'intérêt très bas.

Biens, services et marchandises : comprend notamment l'achat des horodateurs, amélioration du réseau routier et entretien des bâtiments scolaires.

Charges de personnel : augmentation de 13.64 EPT, augmentation de la contribution AVS et de la cotisation à la caisse de pensions, augmentations statutaires.

Revenus par nature :

Prélèvement sur les fonds : fonds de recapitalisation de la CIP et provisions pour gaz.

Autres prestations et subventions : subvention FAJE.

Remboursement des collectivités publiques : évolution du système de péréquation.

Taxes, émoluments et vente : taxe sur les déchets, taxe CO₂, augmentation de revenus liée aux amendes.

Revenus du patrimoine : vente de la ferme des Cygnes et du réservoir de Chamblon.

Impôts : baisse liée à l'entrée de la RFFA, baisse du taux d'imposition de 1,5 %, pas de compensation Canton/Commune suite l'accord de 2019 (valable une année).

Personnel

Le budget 2020 prévoit une augmentation de CHF 3.55 mios comprenant une augmentation des effectifs de 13.64 ETP avec notamment la création de la nouvelle UAPE de Fontenay. L'augmentation statutaire de la masse salariale correspond à un montant de CHF 1 mio. A titre d'information, le coût du personnel a augmenté en l'espace de 7 ans sur la base des comptes de l'ordre de 27 % alors que les recettes fiscales n'ont progressé que de 13 % durant ce même laps de temps. Cette tendance se confirme malheureusement dans le budget 2020, ce qui inquiète la COFI.

La commission des finances relève, à nouveau, que les « Honoraires et prestations de services » sont en constante augmentation ceci depuis 3 ans. Elle formule le vœu que la Municipalité porte un regard critique, à l'avenir, sur le recours à des tiers pour du travail qui peut très certainement être absorbé par l'administration communale avec les effectifs actuels.

Conclusions :

La Commission des finances approuve les mesures prises pour gérer au mieux une situation financière dont l'évolution est préoccupante.

La COFI relève que sans des mesures d'anticipation et sans l'encaissement de produits extraordinaires, le budget de la Ville d'Yverdon-les-Bains se situerait dans la même lignée que ceux présentés par d'autres villes avec un déficit avoisinant les CHF 10.5 mios.

Il y a lieu de garder à l'esprit que l'amortissement des importants investissements consentis au cours de ces dernières années va engendrer dans les années futures des incidences non négligeables sur les résultats des budgets dont les premiers effets se feront sentir sur le présent budget.

Dans ce contexte, la Commission des finances réitère, comme les années précédentes, les recommandations suivantes :

- Que chaque dépense communale soit très rigoureusement examinée, y compris les préavis proposés au Conseil communal et leurs conséquences sur les investissements et sur les frais de fonctionnement.
- Que toutes les sources de revenus soient examinées avec attention avec notamment une mise en avant de son patrimoine (colonies / salle de spectacles entre autres) pour, sinon améliorer, ne pas voir diminuer le degré d'autofinancement.
- Que les nouveaux investissements soient examinés de façon particulièrement critique, vu le poids qu'ils font peser sur la dette et les frais de fonctionnement.
- De renforcer de manière systématique une collaboration active interservices permettant une meilleure efficacité de l'administration communale.

En conclusion, la Commission des finances vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'unanimité de ses membres, d'approuver le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Olivier JAQUIER



Président

Yverdon-les-Bains, le 18 novembre 2019